

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.15.2018

Page 1 sur 10

### Gel de silice, Indiquant

#### SECTION 1 : Identification

##### Identificateur du produit

**Nom du produit :** Gel de silice, Indiquant

**Code produit :** S25520

##### Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

**Utilisations identifiées pertinentes :** Non déterminé ou non disponible

**Utilisations déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

**Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

##### Détails du fabricant ou fournisseur

###### Fabricant :

AquaPhoenix Scientific  
860 Gitts Run Road  
Hanover  
PA 17331  
(717) 632-1291

###### Fournisseur :

Fisher Science Education  
6771 Silver Crest Road  
Nazareth  
PA 18064  
800 955-1177

##### Ligne d'urgence :

**États-Unis**

Numéro de téléphone d'urgence : 800-255-3924

#### SECTION 2 : Identification de danger

##### Classification SGH :

Toxicité aiguë (orale), catégorie 4

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

Mutagénicité cellulaire germinale, catégorie 2

Cancérogénicité, catégorie 1B

Toxicité aiguë pour la vie aquatique, catégorie 1

Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 1

##### Éléments d'étiquetage

###### Pictogrammes de danger :



**Mentions d'avertissement :** Danger

##### Mentions de danger :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut causer une réaction allergique de la peau.

H334 Peut causer des symptômes d'allergie ou l'asthme ou encore des difficultés respiratoires si inhalé.

H341 Soupçonné provoquer des anomalies génétiques.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.15.2018

Page 2 sur 10

### Gel de silice, Indiquant

H350 Peut provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour la vie aquatique.

H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

#### Déclarations de mise en garde :

P264 Wash hands thoroughly after handling.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P261 Éviter de respirer les poussières, les émanations, les gaz, les brouillards, les vapeurs, les aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir de la zone de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

P285 En cas de ventilation inappropriée, porter une protection respiratoire.

P201 Obtenir des directives précises avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant que toutes les mesures de sécurité aient été lues et comprises.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé.

P273 Éviter de libérer dans l'environnement.

P330 Rincer la bouche

P302+P352 IF ON SKIN: Wash with plenty of soap and water.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Consulter un médecin

P321 Specific treatment (see supplemental first aid instruction on this label).

P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

P304+P341 IF INHALED: If breathing is difficult, remove victim to fresh air and keep at rest in a position comfortable for breathing.

P342+P311 If experiencing respiratory symptoms: Call a POISON CENTER or doctor/physician.

P308+P313 En cas d'exposition ou si concerné : Obtenir des soins médicaux.

P391 Recueillir le produit répandu

P405 Entreposer dans un endroit fermé à clé.

P501 Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulation.

**Dangers non classés par ailleurs :** Aucun(e)

### SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 7646-79-9	Chlorure de cobalt	<1
Numéro CAS : 1343-98-2	Gel de silice	>99

**Informations supplémentaires :** Aucun(e)

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### Description des mesures de premier secours

##### Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

##### Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.15.2018

Page 3 sur 10

### Gel de silice, Indiquant

Maintenir les voies ariennes non obstruées  
Consulter un médecin en cas de malaise

#### Après un contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau  
Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

#### Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposé doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes  
Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

#### Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche  
Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin en cas de malaise  
Ne PAS faire vomir  
Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau

### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

#### Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

#### Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

### Soin médical immédiat et traitement spécial requis

#### Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

#### Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### Agent d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage

#### Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs

### Équipements de protection particuliers des pompiers :

Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale fermée hermétiquement

### Précautions particulières :

Le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de combustion  
L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion

## SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.15.2018

Page 4 sur 10

### Gel de silice, Indiquant

Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels  
Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

#### Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement  
Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

#### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection  
Balayer ou ramasser la matière solide tout en réduisant le dégagement de poussière  
Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux

#### Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 7 : Manutention et entreposage

#### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.  
Éviter de respirer les poussières.  
Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

#### Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conserver le conteneur bien fermé.  
Garder le récipient sec.  
Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.

### SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identificatio n	Concentration autorisée
Japan	Chlorure de cobalt	7646-79-9	ISHL OELs - Threshold limit value: 0.02 mg/m <sup>3</sup>
	Chlorure de cobalt	7646-79-9	JSOH OEL: TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>
Bulgaria	Chlorure de cobalt	7646-79-9	MPT : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Croatia	Chlorure de cobalt	7646-79-9	Concentration admissible maximale (8 h) : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Czech Republic	Chlorure de cobalt	7646-79-9	8-hour TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>
	Chlorure de cobalt	7646-79-9	Ceiling limit (NPK-P): 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Estonia	Chlorure de cobalt	7646-79-9	8-hour TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>
Hungary	Chlorure de cobalt	7646-79-9	MPT 8 heures (Valeur ÁK) : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
	Chlorure de cobalt	7646-79-9	60-minute STEL (CK Value): 0.4 mg/m <sup>3</sup>
Lithuania	Chlorure de cobalt	7646-79-9	8-hour TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>
Poland	Chlorure de cobalt	7646-79-9	8-hour TWA (NDS): 0.02 mg/m <sup>3</sup>
Slovakia	Chlorure de cobalt	7646-79-9	8-hour TWA (NPEL): 0.05 mg/m <sup>3</sup>
Denmark	Chlorure de cobalt	7646-79-9	TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup>

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.15.2018

Page 5 sur 10

### Gel de silice, Indiquant

Pays (base juridique)	Substance	Identificatio n	Concentration autorisée
Finland	Chlorure de cobalt	7646-79-9	8-hour limit: 0.02 mg/m <sup>3</sup>
Greece	Chlorure de cobalt	7646-79-9	MPT 8 heures: 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Ireland	Chlorure de cobalt	7646-79-9	VLEP 8 heures (MPT) : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Italy	Chlorure de cobalt	7646-79-9	8-hour TWA: 0.02 mg/m <sup>3</sup>
Portugal	Chlorure de cobalt	7646-79-9	8-hour exposure limit: 0.02 mg/m <sup>3</sup>
Spain	Chlorure de cobalt	7646-79-9	8-hour daily exposure limit (VLA_ED): 0.02 mg/m <sup>3</sup>
Sweden	Chlorure de cobalt	7646-79-9	Level Limit Value (NGV): 0.02 mg/m <sup>3</sup>
United Kingdom	Chlorure de cobalt	7646-79-9	MPT : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Brazil	Chlorure de cobalt	7646-79-9	8-Hour Exposure Limit (TLV-TWA): 0.02 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	Chlorure de cobalt	7646-79-9	8-Hour Exposure Limit (TLV-TWA): 0.02 mg/m <sup>3</sup>
Canada	Chlorure de cobalt	7646-79-9	Alberta OELs - 8-Hour TWA Exposure Limit: 0.02 mg/m <sup>3</sup>
	Chlorure de cobalt	7646-79-9	British Columbia OELs - 8-Hour TWA Exposure Limit: 0.02 mg/m <sup>3</sup>
	Chlorure de cobalt	7646-79-9	Manitoba OELs - 8-hour Exposure Limit (TLV-TWA): 0.02 mg/m <sup>3</sup>
	Chlorure de cobalt	7646-79-9	Ontario OELs - 8-Hour TWA Exposure Limit: 0.02 mg/m <sup>3</sup>
	Chlorure de cobalt	7646-79-9	Quebec OELs - 8-Hour TWA Exposure Value: 0.02 mg/m <sup>3</sup>
	Chlorure de cobalt	7646-79-9	Saskatchewan OELs - 8 Hour Average Contamination Limit: 0.02 mg/m <sup>3</sup>
	Chlorure de cobalt	7646-79-9	Saskatchewan OELs - 15 Minute Average Contamination Limit: 0.06 mg/m <sup>3</sup>
Mexico	Chlorure de cobalt	7646-79-9	NOM-010-STPS-2014: Time Weighted Average Exposure Limit Value (VLE-PPT): 0.02 mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

#### Informations sur les procédures de surveillance :

Il peut être requis de surveiller la concentration de substances dans la zone respiratoire des travailleurs ou sur le lieu de travail en général pour confirmer la conformité avec les valeurs VLEP et la pertinence des contrôles de l'exposition.

La surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances.

#### Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.15.2018

Page 6 sur 10

### Gel de silice, Indiquant

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

##### Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau.

##### Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans des pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

#### Mesures générales d'hygiène :

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

<b>Apparence (état physique, couleur) :</b>	Solide bleue
<b>Odeur :</b>	Inodore
<b>Seuil d'odeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Valeur pH :</b>	5.5 - 9.0 (in 5% slurry)
<b>Point de fusion / point de congélation :</b>	724°C
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	1,049°C at 1,013 hPa
<b>Point d'éclair :</b>	Sans objet.
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Limite d'explosion supérieure :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Limite d'explosion inférieure :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Pression de vapeur :</b>	100 hPa at 818°C
<b>Densité de vapeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Densité :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Densité relative :</b>	3.370 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilités :</b>	Insoluble, du chlorure peut s'échapper.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	log pow : 0,85
<b>Température d'autoinflammation :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Viscosité dynamique :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Viscosité cinématique :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé ou non disponible

#### Informations supplémentaires

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.15.2018

Page 7 sur 10

### Gel de silice, Indiquant

**Réactivité :**

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

**Stabilité chimique :**

Hygroscopic. Stable under normal conditions.

**Possibilité de réactions dangereuses :**

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

**Conditions à éviter :**

Dust generation. Moisture sensitive. Combustible dust formation is a risk. Incompatible materials.

**Matériaux incompatibles :**

Oxidizing agents, Alkali metals.

**Produits de décomposition dangereux :**

Hydrogen chloride gas, Cobalt/cobalt oxides.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

**Toxicité aiguë**

**Évaluation :** Nocif en cas d'ingestion

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Voie	Résultat
Chlorure de cobalt	orale	LD50 - Rat - 418 mg/kg

**Corrosion/irritation de la peau**

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Domages/irritations oculaires sévères**

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou de la peau**

**Évaluation :** Peut causer une réaction cutanée allergique Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou encore des difficultés respiratoires en cas d'inhalation

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Chlorure de cobalt	Peut causer une réaction allergique de la peau.
	Peut causer des symptômes d'allergie ou l'asthme ou encore des difficultés respiratoires si inhalé.

**Cancérogénicité**

**Évaluation :** Risque de causer le cancer

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Espèce	Résultat
Chlorure de cobalt		Peut provoquer le cancer.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.15.2018

Page 8 sur 10

### Gel de silice, Indiquant

#### Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
Chlorure de cobalt	Group 2B

#### Programme national de toxicologie (PNT) :

Nom	Classification
Chlorure de cobalt	On peut anticiper raisonnablement que le produit est cancérogènes pour les humains.

#### Mutagénicité cellulaire germinale

**Évaluation :** Susceptible de causer des anomalies génétiques

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Chlorure de cobalt	Soupçonné provoquer des anomalies génétiques.

#### Toxicité reproductrice

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Chlorure de cobalt	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité par aspiration

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables :** Aucune donnée disponible.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :** Aucune donnée disponible.

**Autres informations :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### Toxicité aiguë (court terme)

**Évaluation :** Très toxique pour les organismes aquatiques

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité chronique (à long terme)



## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.15.2018

Page 9 sur 10

### Gel de silice, Indiquant

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Persistence et dégradabilité

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Potentiel bioaccumulatif

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Mobilité dans le sol

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Autres effets indésirables :** Aucune donnée disponible.

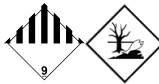
### SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

#### Méthodes d'élimination :


Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	UN3077
Nom d'expédition approprié UN	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A..
Classe(s) de danger UN pour le transport	9 
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

#### Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	UN3077
Nom d'expédition approprié UN	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A..
Classe(s) de danger UN pour le transport	9 
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

## Fiche de données de sécurité

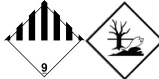
Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.15.2018

Page 10 sur 10

### Gel de silice, Indiquant

#### Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	UN3077
Nom d'expédition approprié UN	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A..
Classe(s) de danger UN pour le transport	9 
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### Réglementations du Canada

##### Liste intérieure des substances (DSL) :

1343-98-2	Gel de silice	répertorié
7646-79-9	Chlorure de cobalt	répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) : Non déterminé

### SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

#### Disclaimer:

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

NFPA : 2-0-0

HMIS : 2-0-0-X

Date de préparation initiale : 02.15.2018

**Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit**